Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 054-215403395-20150402-2015_008-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 AVRIL 2015

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants: 29

Conseillers absents - excusés : Jessica NATALINO, Pascal PELINSKI, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Elisabeth SERIN, David CARABIN.

Procurations: Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET

Pascal PELINSKI à Jean-Pierre ROUILLON

Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH

Elisabeth SERIN à Bertrand KLING David CARABIN à Baptiste PAVOT

Secrétaire de séance : Daniel THOMASSIN

Date convocation: 27 mars 2015

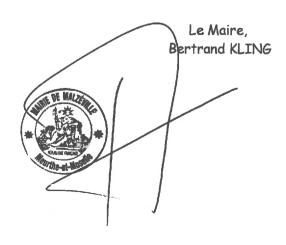
N°2015-008

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique: 9.1

Rapporteur: Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 05 février 2015 est approuvé à L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE MALZÉVILLE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 février 2015

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 5 février 2015 à 19h30.

Membres présents à la séance: Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Conseillers absents - excusés : Pascal PELINSKI, David CARABIN, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations: Pascal PELINSKI à Marie-José AMAH

David CARABIN à Bertrand KLING

Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine LIVOLSI Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Corinne MARCHAL TARNUS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de commencer le conseil municipal, Monsieur le maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au Colonel LAPRAY, commandant de la base aérienne 133 pour lui présenter ses condoléances au nom de tout le conseil municipal. Une minute de silence s'en suit.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2014,
- 1) Débat d'Orientation Budgétaire 2015,
- 2) Modification de l'autorisation de programme salle polyvalente,
- 3) Admission en non valeur,
- 4) Actualisation du régime indemnitaire du personnel de catégorie B de la filière technique,
- 5) Adhésion au service de médecine professionnelle du centre de gestion de Meurthe et Moselle.
- 6) Demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement au bâtiment Surcouf,
- 7) Questions diverses.

N°01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 11 décembre 2014

Rapporteur: Bertrand KLING

Madame MARCHAL TARNUS intervient pour demander la modification du PV sur un point concernant sa question en fin de conseil sur le contournement. Elle demande que l'on inscrive sa proposition de rajouter dans la négociation avec tous les partenaires ,l'association pour les coteaux et les jardins avec avis favorable de Monsieur le Maire .Celui ci répond qu'il n'a jamais répondu favorablement à cette proposition , que seules 3 associations ont été proposées au Président ROSSINOT: le syndic ST Michel, les pieds sur terre et Malzéville projet. Il demande que la proposition de Madame MARCHAL soit tout de même inscrite dans le PV mais avec un avis défavorable du Maire.

N°02 Débat d'orientation budgétaire 2015

Rapporteur: Jean Pierre ROUILLON

Un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les 2 mois précédent le vote du budget primitif.

Il ouvre le débat en présentant au conseil municipal les orientations budgétaires proposées pour 2015 et en rappelant les grands axes de l'action de la municipalité et laisse place à la discussion.

Monsieur BARON intervient en disant que la majorité présente son DOB avec les grands équilibres financiers mais qu'il y a peu de visibilité sur les années futures. Il aurait été bon de rappeler les enjeux sur le mandat.

Monsieur le Maire lui répond que cet exercice du DOB c'est pour l'année 2015 et que les décisions qui seront prises vont impacter aussi les années futures. (PLU, recrutements, nouvelles constructions.) Nous avons une vision à long terme.

Monsieur BOULY demande comment se réfléchit la suite du dossier SFIL ?

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui, l'actualité met en exergue, non seulement les problèmes avec les collectivités mais aussi avec les particuliers.

Notre collectivité devient prioritaire pour le fonds de soutien, au vu des derniers évènements, mais nous sommes dans l'incertitude du moment. Notre but est toujours de négocier pour trouver une sortie honorable et respectable de ce dossier.

Madame SCAGLIA demande s'il sera possible d'avoir une réunion de tout le conseil municipal pour une explication dans le détail du dossier.

Monsieur le Maire explique que celui-ci a déjà été évoque en commission de finances en présence de M BARRON, mais il ne refuse pas de réunir tous les élus au moment de la décision finale.

N°03 Modification de l'autorisation de programme de la salle polyvalente

Rapporteur: Jean Pierre ROUILLON

Le conseil municipal avait voté en 2009 une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la salle polyvalente.

Compte tenu des modalités des différents avenants passés et des crédits non consommés en 2014, il convient de les reporter sur l'exercice 2015 et donc de modifier l'autorisation de programme comme elle vous est présentée.

Adopté à la majorité des voix (1 contre: Marc BARRON)

N°04 Admissions en non valeur

Rapporteur: Jean Pierre ROUILLON

Suite à des états de titres irrécouvrables, il vous est demandé d'admettre les titres suivants en non valeur.

- -titre n° 2012-252 pour un montant de 28,04 euros (périscolaire)
- -titre n° 2010-728 pour un montant de 162,28 euros (restauration scolaire)

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 05 Actualisation du régime indemnitaire du personnel de catégorie B de la filière technique

Rapporteur: Jean Pierre ROUILLON

Suite à la modification de barèmes concernant la filière des B des techniciens, il vous est proposé de recalculer les montants de références annuelles pour l'indemnité spécifique de service et pour la prime de service et de rendement.

Adopté à l'UNANIMITE

N°06 Adhésion au service de médecine professionnelle

Rapporteur: Jean-Pierre ROUILLON

Il appartient au Maire d'organiser les visites des agents auprès de la médecine professionnelle et préventive et de mener une démarche de prévention.

Pour répondre à ces obligations : le centre de gestion propose aux collectivités qui le souhaitent de gérer ce volet au moyen d'une convention.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le centre de gestion.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°07 Demande de financement au titre de la DETR 2015 -Aménagement d'un accueil périscolaire au bâtiment Surcouf

Rapporteur: Daniel THOMASSIN

La commune doit faire face à une demande croissante de la fréquentation de ses lieux d'accueil en dehors du temps scolaire.

La ville souhaite aménager un accueil adapté pour la restauration scolaire et la mise en œuvre des NAP au bâtiment Surcouf à côté de l'école Jéricho.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 8136 euros TTC

Il vous est proposé de faire une demande de financement au titre de la DETR.

Adopté à L'UNANIMITÉ

Question à Monsieur le Maire n°1:

Monsieur le maire,

Nous avons eu la bonne surprise de découvrir un nouveau site Internet de la commune, totalement relooké, quelques temps après le conseil municipal du 24 septembre. Ce site internet nous a d'ailleurs permis de découvrir la date de ce conseil municipal. Loin de contenir des informations purement administratives fixes et récurrentes, il évoque largement les réalisations effectuées dans la commune, oubliant parfois d'en indiquer les auteurs réels, en particulier lorsqu'il s'agit de la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Il comprend de nombreuses photographies du maire, de son équipe, et des élus socialistes locaux ou nationaux : c'est une véritable publicité politique permanente. A ce titre, ce site devrait légalement contenir un espace d'expression de l'opposition afin de respecter l'équilibre démocratique.

Aussi, Monsieur le maire, je vous remercie d'indiquer à l'ensemble du conseil municipal si vous envisagez de respecter les dispositions légales en respectant les droits de l'opposition afin de démontrer votre bonne foi et votre attachement à la démocratie locale. Vous remerciant par avance de la clarté et de l'exhaustivité de votre réponse.

Monsieur le Maire répond que la guestion aurait pu être remise au goût du jour.

Il dit que l'idée de ce site est d'être un site très interactif , qu'il s'appuie sur la critique citoyenne et que celle-ci est très positive.

Répète qu'il n'y a pas de références juridiques à ce propos et que l'association des Maires, consultée en son temps, a fortement déconseillé la majorité à laisser un espace à l'opposition.

Le Maire est, en effet, directeur de la publication et donc responsable de tous les écrits qui pourrait apparaître sur ce site.

Madame MARCHAL TARNUS rappelle que la réponse de Monsieur le Préfet à ce sujet indiquait que le règlement intérieur n'indiquait pas explicitement l'interdiction d'accès de l'opposition au site internet.

Monsieur le Maire répond qu'il ne changera pas d'avis et que rien n'empêchait l'opposition de déférer le dossier auprès du tribunal administratif.

Question à Monsieur le Maire n°2:

Monsieur le maire,

Le premier février, la région lorraine a souhaité organiser une consultation portant sur deux questions liées à la gare de Vandières

Alors que de nombreuses communes ont fait le choix, dans un objectif d'économie des deniers publics, avec l'accord du préfet, de n'ouvrir qu'un nombre restreint de bureaux de vote, la commune de Malzéville a ouvert l'intégralité de ses bureaux.

Aussi, Monsieur le maire, je vous demande d'indiquer à l'ensemble du conseil municipal, le coût engendré par cette consultation pour notre commune, d'une part pour l'organisation du scrutin, d'autre part par la mise à contribution des fonctionnaires le dimanche du scrutin.

Vous remerciant par avance de la clarté et de l'exhaustivité de votre réponse.

Monsieur le Maire répond qu'il est garant de la bonne organisation des scrutins mais aussi de la préservation des deniers publics.

Il rappelle qu'il y avait obligation de disposer de 6 urnes, de 6 Présidents et le lieu le plus central qui aurait pu être investi pour ce scrutin était le gymnase, qu'il aurait fallu équiper de moquette et de faire intervenir les services technique le WE.

A fait le choix de garder les 6 bureaux de vote qui ont été équipés et désinstallées le vendredi et le lundi pendant le temps de travail des services.

Seule une fonctionnaire a été sollicitée pour ce 01/02 pour un coût de 470 euros.

La Région devrait nous rembourser d'un montant calculé à 718 euros.

Le coût de ce scrutin a été minimisé au maximum.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire, Bertrand KLING

DE MAZZINIA

Le Secrétaire de séance, Corinne MARCHAL TARNUS

Compte rendu succinct de la séance affiché le 12 février 2015 et modifié le 24 mars 2015.